

La politique incitative de la Direction Générale détruit la motivation et la confiance des chercheurs

Ce sont des chercheurs comme les autres : ils gèrent des programmes, ils publient, déposent des brevets, ils encadrent des étudiants, leurs évaluations CSS sont bonnes... mais on leur supprime leur part-chercheur. Pourquoi ? Parce que les priorités de leur Département ont changé, parce que leur unité est en restructuration, parce qu'ils n'ont publié que 3,99 publications de rang A sur les 4 dernières années, parce qu'ils rentrent de congé maladie ou maternité... Leur chef de département les convoque individuellement, les recadre, leur explique que leur part-chercheur est « suspendue » jusqu'à l'amélioration de leurs performances. La chute est dure : incompréhension, sentiment d'injustice, stigmatisation, rejet de la part des collègues, arrêt maladie, dépression, envie de tout quitter...

Ça se passe aujourd'hui à l'Inra. Ce sont quelques exemples des dégâts causés par la politique incitative mise en place depuis 2009 par la Direction Générale et appliquée avec plus ou moins de zèle par les chefs de départements et les directeurs d'unité. Combien sont-ils ces chercheurs et ingénieurs qu'on menace d'un bâton pour qu'ils produisent toujours plus ? La menace est directe et touche au harcèlement pour une dizaine de chargés de recherche qui ont alerté les délégués du personnel. Pour beaucoup d'autres, la pression est insidieuse et mine l'effort collectif.

Interrogée par les délégués du personnel CGT, la Direction Générale nie : il n'y a pas de part-chercheur, il n'y a qu'une « modulation du soutien de base à la qualité ». Plusieurs ont protesté : des individus, [des équipes](#), [des départements](#), les élus du personnel en [CAP des chargés de recherche](#), la CGT-INRA¹.

Tous les élus du personnel en CAP des chargés de recherche réunis le 10 décembre 2010 ont à nouveau demandé que cette question de la politique incitative

Nous demandons à la Direction Générale de l'INRA d'arrêter sa politique incitative, de redonner immédiatement leur part-chercheur à ceux qui ne l'ont pas obtenue en 2010, de répartir équitablement la subvention d'État, de stopper la mise en place de la « prime d'excellence scientifique » et redistribuer l'argent correspondant sous forme de promotions, de cesser les évaluations-sanctions, de ne pas mettre en place les nouveaux critères d'évaluation...

Nous revendiquons :

- une augmentation du budget de la recherche et de l'INRA
- l'assurance d'une part-chercheur suffisante pour une recherche indépendante et de qualité (20 000 € minimum)
- une hausse des salaires et une amélioration des déroulements de carrière pour tous
- une politique des ressources humaines qui favorise l'esprit d'équipe, la prise de risque et la créativité, conditions indispensables à la recherche scientifique.

soit inscrite à l'ordre du jour et ont vigoureusement exigé qu'elle cesse, notamment la mesure de suppression/suspension de la part-chercheur ([lire la déclaration commune Cgt-Cfdt-Cftc-Sud](#)). Ils ont obtenu que la CAP émette une recommandation à la Direction Générale, demandant la suspension de cette pratique. La CGT-INRA se félicite qu'enfin les représentants de l'Administration aient pris la mesure des effets délétères de cette politique.

A notre demande, ce point sera de nouveau à l'ordre du jour de la CAP plénière des chercheurs du 27 janvier 2011. **Continuez à nous informer des dégâts individuels et collectifs induits par cette politique incitative.**

La suppression de la part-chercheur c'est **le bâton** au service d'une idéologie visant à faire du service public de la recherche un investissement rentable en termes d'innovations et de marchés. **La carotte**, c'est la PES, la Prime d'Excellence Scientifique, que les prochaines CSS devront appliquer en sélectionnant les « meilleurs » chercheurs. **La méthode** repose sur des indicateurs quantitatifs inspirés de la LOLF², que la Direction à l'Évaluation va mettre en place dès 2011 sur la base d'un rapport du cabinet Deloitte ([complet/synthèse](#)). Aujourd'hui les mesures de politique incitative stigmatisent les chercheurs qui n'ont pas atteint une production de 4 publications en 4 ans, en les étiquetant « non-publiant ».

Cette politique est non seulement absurde et contre productive mais elle entraîne des dégâts irrémediables parmi les personnels et les équipes. Elle génère **stress, souffrance et découragement**, incompatibles avec la créativité. La DG et la DRH, emmurés dans l'idéologie de « l'excellence » nient l'ampleur du phénomène et intensifient la **pression sur les chercheurs et les équipes**.

L'excellence s'obtient-elle à coup de cravache ? Personne n'y croit, mais la politique incitative fonctionne comme un Kärcher : elle va bien finir par éliminer une partie des fonctionnaires, ceux, nombreux, jugés « non excellents » (liquidation des unités notées B ou C, démissions, départs en retraite précoce, mobilité vers des fonctions hors laboratoire, etc.).

Souligné par des collègues du CNRS dans un [article récent](#) : l'excellence, c'est le plan social de la recherche.

¹ Les différentes expressions de la CGT-INRA à ce sujet depuis début 2009 : <http://www.inra.cgt.fr/actualites/tracts/suppression-part-chercheur13fev09.pdf> / http://www.inra.cgt.fr/actualites/tracts/Prevention_risques_psychosociaux.pdf / <http://www.inra.cgt.fr/actualites/messages/18mai09.htm> / http://www.inra.cgt.fr/actualites/tracts/CR_CAP_CHERCHEURS_3sept09.pdf / http://www.inra.cgt.fr/actualites/tracts/CapDR_dec09_declaCGT.pdf / http://www.inra.cgt.fr/actualites/tracts/motions_CAP_CR_26mai2010.pdf / <http://www.inra.cgt.fr/actualites/messages/28sept10.htm>

² LOLF : Loi organique relative aux lois de finance : <http://www.inra.cgt.fr/actualites/defense-recherche/dossier-ugff-lolf-avril04.pdf>